



Jean-Lucien Netzer, maire de Bischwiller, est aussi vice-président à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme. Photo Élise Baumann

Le PLUI, pour « plan local d'urbanisme intercommunal », est un document technique un peu ardu, auquel beaucoup de citoyens français vont cependant devoir s'intéresser. Dans la communauté d'agglomération de Haguenau (CAH), le sujet est d'actualité : [obligés depuis 2017 de se lancer dans la rédaction de ce document](#) , ses services et les élus y bûchent depuis fin 2020. Une exposition qui tourne en ce moment dans les mairies des communes membres de la CAH, est proposée au citoyen pour y voir un peu plus clair.

« C'est un élément d'information à destination de l'ensemble des habitants », précise Jean-Lucien Netzer, vice-président de la CAH chargé notamment de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, et maire de Bischwiller. Elle se décline en plusieurs panneaux : le premier explique ce qu'est le PLUI, un document « qui va définir les règles d'aménagement et de construction des espaces à l'intérieur de la CAH ». Et ce, sur plusieurs thématiques : l'habitat, les activités industrielles et commerciales, les mobilités, les espaces naturels, les interconnexions entre communes... Quatre autres panneaux reprennent les thèmes du projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Ce document, adopté en décembre 2022, « est un peu la constitution du PLUI, la pierre angulaire, dans lequel les élus décrivent leur projet politique », ajoute le maire de Bischwiller.

opérations de renaturation ou de désartificialisation. Les communes auront cependant la possibilité – elles seront encouragées en ce sens – de combler les « dents creuses » (par exemple un terrain vague en plein cœur d'un village). Pour Jean-Lucien Netzer, ce virage imposé par le législateur entraîne « un changement de paradigme » dans « la trajectoire et la vision qu'on peut avoir du territoire ». « Mais nous n'avons plus le choix », commente l' élu.

## **Une enquête publique mi-2025 ?**

Aujourd'hui, où en est la CAH dans l'élaboration du PLUI ? L'objectif des services et élus de la CAH, sera « d'arrêter le PLUI fin 2024, début 2025 », avant de démarrer un travail « d'allers-retours » avec l'État et les personnes publiques associées (chambre d'agriculture, chambre de commerce et d'industrie...) qui émettront des avis sur le document présenté. L'enquête publique démarrera dans la foulée, mi-2025. Le PLUI devrait être approuvé fin 2025, et sera applicable à ce moment-là. « Pour l'instant, on travaille sur des hypothèses », ajoute Jean-Lucien Netzer. Le vice-président de la CAH estime entre « 80 et 100 hectares » les surfaces qui pourraient être allouées à la communauté d'agglomération pour son urbanisation future. L'enjeu sera ensuite de répartir cette enveloppe entre les communes de la CAH, « selon les besoins » de chacune.

### **Des informations à retrouver en mairie jusqu'en septembre**

Les panneaux de l'exposition (dont la communauté d'agglomération possède trois exemplaires) sont à consulter en mairie des communes concernées : jusqu'au 2 avril à Bischwiller, Niederschaeffolsheim et Huttendorf ; du 2 avril au 7 mai à Oberhoffen-sur-Moder, Olwisheim et Wittersheim ; du 7 mai au 4 juin à Rohrwiller, Mittelschaeffolsheim, Hochstett ; du 4 juin au 2 juillet à Schirrhein, Bilwisheim et Berstheim ; du 2 juillet au 10 septembre à Schirrhoffen, Donnenheim, Wintershouse.